

COMMISSION APPLICATION DES REGLEMENTS

Du 18 mars 2022

Membres présents : Mrs THILLOU Raymond, SZELAG Michel, ANDRE Jean Paul, MASSE Éric, BONY Christophe,

Membres excusés : Mme DELATOUR Christine et Mr LESCUREUX Nicolas

Affaire *Laroche 1 / St Martin-Paron* du dimanche 6 Mars 2022

Journée de rattrapage du championnat

Carton rouge direct au joueur GERMAIN Jérémy de LAROCHE 1 sous la licence 089-96572893

Lecture et rapport de Mr CHICOUARD Christophe dirigeant de ST MARTIN-PARON et de l'arbitre

Audition de l'arbitre Mr FONTES Antonio

Audition des Mrs ROUSSEAU Nicolas dirigeant et du joueur GERMAIN Jérémy de LAROCHE 1

Décision de la commission :

Après lecture des différents rapports et auditions, la commission décide que le joueur GERMAIN Jérémy du club de LAROCHE est suspendu du match automatique plus QUATRE matchs.

Match automatique :

- Le 13 mars 2022 : ASOF AUBOIS / LAROCHE 2

Les 4 matchs :

- Le 20 mars 2022 : LAROCHE 2 / MIGENNES
- Le 27 mars 2022 : PIEDDALLOUES 1 / LAROCHE 1
LAROCHE 2 / APPOIGNY
- Le 3 avril 2022 : LAROCHE 1 / GRON-VERON
CLERY / LAROCHE 2
- Le 10 avril 2022 : quart de finale de la coupe de l'Yonne tirage à venir le 25 mars 2022.

En cas des reports des matchs la décision suit le match.

D'autre par la F.F.F ayant suspendu le joueur GERMAIN Jérémy de LAROCHE pour 3 matchs par une décision du 22 février 2022 :

- Le 27 février 2022
- Le 6 mars 2022
- Le 13 mars 2022

Le joueur GERMAIN Jérémy a participé en UFOLEP à la rencontre de la coupe de l'Yonne du 27 février 2022 :

- LAROCHE / VENOY : match perdu par pénalité 0 à 3, 0 point

L'équipe de VENOY aura 4 points sur ce match.

Le joueur GERMAIN Jérémy a participé en UFOLEP à la rencontre du championnat du 06 mars 2022 :

- LAROCHE 1 / ST MARTIN-PARON match perdu par pénalité 3 à 0, 0 point

L'équipe de ST MARTIN-PARON aura 3 points sur ce match.

L'équipe LAROCHE 1 aura 1 point de moins au championnat suite au carton rouge du joueur GERMAIN Nicolas.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission Départementale Disciplinaire d'appels dans les vingt jours (20 jours) ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification.

La secrétaire de la Commission D'Application des Règlements
Mme Delatour Christine